



ASSOCIATION REGIONALE DE  
BRETAGNE OCCIDENTALE

A. R. 5

CYCLE D'ETUDE 2017 - 2018

*SYNTHESE DES COMITES DE BREST ET DE LORIENT*

LA FRANCE,  
PUISSANCE D'ACTION  
ET PUISSANCE D'INFLUENCE

## **INTRODUCTION : PRESENTATION DU SUJET**

Le sujet, tel qu'il est proposé, confirme en premier lieu l'idée que la France est une Puissance.

Ensuite une puissance d'action et une puissance d'influence.

Puissance d'action ET puissance d'influence. Le "et" est fondamental et doit clairement être compris comme nous orientant vers l'étude de pays possédant et capable d'exercer simultanément les deux éléments ce dont la formulation du sujet sous-entend que c'est bien le cas de la France dont nous étudierons spécifiquement le cas.

Or donc, qu'est-ce que l'influence ? Qu'est-ce que l'action ?

### ***La France est-elle encore une puissance d'influence et d'action ?***

Dans une définition rapide, on peut dire que l'influence consiste à intervenir par la discussion et/ou des moyens diplomatiques soit dans l'intérêt de celui pour qui on intervient alors qu'il est menacé qu'il s'agisse d'un Etat, d'une population en difficulté ou de la communauté internationale (pays menaçant, arsenal nucléaire, invasion) soit pour le convaincre d'accepter et d'exécuter une décision prise contre lui par la communauté internationale.

L'action peut se définir de la même manière, la différence résidant dans le remplacement de la discussion par l'envoi sur le terrain d'éléments (généralement militaires) pour mettre fin à une situation de crise ou faire respecter une décision internationale.

Bien évidemment, influence et action doivent se faire dans l'intérêt prioritaire - sinon exclusif - de celui pour qui on intervient et non dans l'intérêt personnel de l'intervenant.

A la lecture du sujet quelques pays viennent spontanément à l'esprit : USA, Russie, Chine, Royaume Uni, France voire Allemagne, Japon, et/ou Union Européenne. Mais lesquels exercent réellement une influence hors de leur territoire ? Lesquels interviennent dans l'intérêt de l'autre ?

A l'analyse, on constate que si certains engagent des actions ils ont en fait peu d'influence et que si d'autres augmentent leurs capacités militaires ils le font essentiellement pour répondre à une augmentation parallèle de leurs voisins, pour se protéger mais ne semblent ni avoir d'intention expansionniste "militaire" ni celle d'intervenir dans le jeu mondial (combien existe-t-il de Casque Bleus chinois ou japonais?).

Il est en effet facile de constater que lorsqu'ils interviennent hors de leurs frontières que ce soit militairement ou diplomatiquement des pays comme, par exemple, les USA (Iraq, Afghanistan) ou la Russie (Syrie, Crimée) le font d'abord dans leur intérêt.

## **DE L'INFLUENCE ...**

- Les atouts de la France

Pour pouvoir être qualifié de "puissance d'influence", un Etat doit posséder divers attributs dont l'existence et la capacité de mise en œuvre le distinguent des autres. Peu nombreux sont ceux qui peuvent s'en prévaloir.

Prestige, Défense des Droits de l'Homme, Volonté d'être une puissance mondiale, Membre permanent du Conseil de Sécurité, Co-fondatrice de l'UE, Réputation de ses scientifiques et de ses chercheurs (médecine, agriculture, ...), Valeurs humanistes et leur défense, Armée capable d'intervenir vite et partout, Politique d'alliance et soutien à nos alliés (militaire, économique, franc CFA), Réseau diplomatique mondial, Francophonie, Alliance française, Art et Culture ...

Tels sont quelques-uns des éléments qui viennent à l'esprit quand on pense France et influence.

Sont-ils suffisants pour que la France puisse être qualifiée de "puissance d'influence" ? Chacun pourra l'apprécier à l'issue de notre analyse.

/-Politique et Diplomatie.

C'est ce qui permet l'exercice de la souveraineté d'un Etat.

Pour en exercer la plénitude, celui-ci doit donc :

- mener une action politique crédible, cohérente, stable (pas de virage à chaque changement d'équipe) et durable, ce qui suppose l'existence d'un personnel politique crédible et de finances saines.

- avoir une diplomatie mondiale, stable, cohérente, « neutre » (pas d'oukase personnel) soutenue par un réseau mondial d'ambassades (et on sait que celui de la France est l'un des plus développé du monde).

- Une aura internationale.

Autre nécessité pour un Etat qui veut exercer une influence : jouir d'une aura internationale résultant du cumul d'éléments dans lesquels le pays possède une réputation enviée lui assurant une place parmi les premiers dans le concert des Nations.

Parmi ceux qui fondent celle de la France on peut citer :

- une défense constante des valeurs morales et humanitaires. On connaît l'action de la France dans le domaine des Droits de l'Homme et la création de ces "nouvelles" ONG qui, à la suite de "Médecins Sans Frontières" (fondé en 1971) n'hésitent plus à intervenir directement près des victimes même si on peut regretter une certaine mise en retrait du fameux "droit d'ingérence" selon lequel l'urgence d'intervenir primait sur l'autorisation des autorités politiques locales.

- le domaine éducatif et culturel dont la réputation se fonde sur la Francophonie<sup>1</sup>, la présence mondiale assurée par l'Alliance Française (lycées et manifestations culturelles à l'étranger), l'industrie cinématographique qui, face au géant américain, occupe la seconde place dans l'exportation mondiale et dont des studios comme PIXAR assurent la renommée y compris chez les plus grands réalisateurs ...

On constate ici toute l'importance de diffuser la culture française (et donc une certaine forme de réflexion) chez les jeunes scolarisés dans les établissements à l'étranger et celle de la formation donnée à ceux qui deviendront les décideurs ou les personnes influentes dans leur pays en les accueillant dans nos Universités, Grandes Ecoles et laboratoires (Elèves officiers à l'Ecole Navale, ENSIETA devenue ENSTA-Bretagne, doctorants...).

On connaît aussi la réputation de la France dans son soutien aux écoles et à leur reconstruction dans les pays en guerre ainsi qu'à la diffusion des œuvres culturelles (ce qui est une autre manière de rayonner) avec des opérations comme la création du "Louvre Abu Dhabi" ou l'organisation d'exposition d'œuvres d'artistes français (peinture, sculpture) ou détenues par ses musées dont le prestige et l'intérêt sont suffisamment forts pour être

maintenues comme c'est le cas à Téhéran en ce mois de mars 2018 alors même que la France et l'Iran ont des relations diplomatiques tendues.

- le domaine scientifique. Que ce soit dans la recherche, en médecine, en science, en mathématiques, en physique... la réputation des chercheurs français n'est plus à faire
- en informatique des entreprises comme Ubisoft ou PIXAR se situent parmi les premières dans le domaine de la création.

- le domaine industriel avec l'excellence reconnue de notre construction navale ou de notre aéronautique spécialement militaire (Rafale) et spatiale.

- l'humanitaire avec les coopérants, la lutte contre la famine, les épidémies ou pour l'écologie et la préservation des richesses locales, le soutien à l'éducation, aux écoles, dispensaires et hôpitaux (voire leur reconstruction). Certes ce sont souvent des ONG, des associations privées ou des congrégations religieuses qui agissent ici mais, vu sur place c'est "la France".

Et c'est celle qui agit qui a le droit de parler.

- il en est de même en littérature, en gastronomie (quelle que soit la qualité de leurs produits locaux, ce sont bien des vins, des alcools (cognac) et des mets (viennoiseries) français qui sont servis dans les restaurants "à la mode" ou lors des banquets organisés par les "puissants" des autres pays).

On sait aussi que les produits de la recherche agronomique et de l'élevage sont très recherchés et font l'objet de nombreuses exportations.

Ne négligeons pas non plus le prestige que lui donnent ses positions de membre permanent du Conseil de Sécurité, de membre fondateur de la CECA devenue la CEE puis l'UE, de puissance nucléaire indépendante ni sa capacité à entreprendre des programmes sur lesquels elle sera ensuite rejointe par des partenaires comme pour son lanceur Diamant précurseur d'Ariane

## **LES LIMITES DE L'ACTION ET L'OPINION PUBLIQUE**

La France a choisi d'inscrire-en principe - ses interventions militaires dans le cadre de l'ONU. Elle agit donc avec l'accord ou à la demande de celle-ci.

Par ailleurs si elle est capable d'intervenir seule dans certaines situations d'urgence (Mali) elle ne peut, dans d'autre cas, le faire que dans le cadre d'une coalition ce qui suppose l'accord de ses partenaires. Or, il arrive que ceux-ci, pour des raisons diverses et malgré leurs annonces officielles le refuse. C'est ce qui s'est passé en 2013 en Syrie lorsque l'intervention à laquelle la France était prête à la suite d'une attaque chimique attribuée au régime syrien contre une partie de sa population n'a pu finalement avoir lieu en raison du refus de B. Obama d'y participer alors qu'était dépassée la ligne rouge qu'il avait lui-même fixé.

Si le soutien à la valeur et la stabilité du Franc CFA permet d'assurer la stabilité des pays francophone d'Afrique et donc d'y maintenir notre influence (et nos intérêts économiques : pétrole, uranium, terres rares ...) cela peut aussi se révéler être un "piège" car si la France abandonne son soutien, d'autres sont prêts à se précipiter pour remplacer : USA, Russie, Chine ...

Les limites de l'action tiennent aussi dans la perception de celle-ci par l'opinion publique.

Pendant longtemps l'action internationale des Etats s'est imposée aux citoyens : nul besoin dès lors pour les dirigeants d'expliquer ni de justifier cette action. Cette vision est aujourd'hui

abolie, pour de nombreuses raisons : la mondialisation abolit les distances et favorise un monde de communication généralisée ; la démocratie s'accommode de plus en plus mal de l'exclusion du citoyen de la décision internationale ; la médiatisation s'attaque au secret et se donne pour règle de le débusquer et de le dévoiler - voir les révélations de l'ancien membre de la CIA Edward Snowden

Dans ces conditions le citoyen français est régulièrement mis au courant des missions de son armée et aussi d'ailleurs de l'état de son armée. De hauts gradés se sont d'ailleurs largement exprimés sur ces deux sujets, à savoir :

- l'armée ne pourra pas éternellement accomplir toutes les missions qui lui sont confiées
- compte tenu de son budget actuel l'armée ne peut plus entretenir le matériel de guerre, ni encore moins le moderniser

Qu'en pense le citoyen français ?

Il sait que la faiblesse économique de la France pèse sur notre défense et notre politique étrangère : nous n'avons plus les moyens de repenser nos moyens militaires .Nous avons tout misé sur la dissuasion nucléaire pour nous protéger du Pacte de Varsovie, et sur la construction de l'Europe pour édifier une démocratie continentale. Or les pays européens n'ont plus de projet commun et il n'y a plus d'Union Soviétique.

Il sait que notre défense n'est plus adaptée aux nouvelles menaces (guerres asymétriques, DAECH ...), avec un budget militaire en baisse et un matériel de guerre dépassé.

Il devient par ailleurs de plus en plus difficile d'expliquer à une population française confrontée à une crise économique grave que nous devons nous impliquer dans des conflits étrangers, dans des pays africains par exemple dont la plupart de nos concitoyens ne comprennent pas la politique. Combien nous coûtent ces conflits? Rappelons qu'une heure de Rafale revient à 30 000 euros. Et combien de temps vont-ils durer? Notre implication est-elle vraiment efficace ? Comment sommes- nous perçus par les populations à qui nous apportons notre aide militaire ?

Par ailleurs le citoyen français accepte difficilement la mort de nos soldats au cours de conflits dans les pays étrangers, même si notre action est motivée par la défense de populations et des principes moraux et humanitaires Chaque mort est devenue une tragédie nationale. Il est d'ailleurs symptomatique de voir à chaque cérémonie funèbre la présence du chef de l'Etat et la remise de la Légion d'Honneur ! Certes le Gouvernement visiblement veut affirmer de cette façon solennelle que la Nation fait bloc derrière ses soldats. A croire qu'il n'y a plus de *Médaille militaire...*

La France constitue la plus grande armée d'Europe, derrière la Russie, en matière d'effectifs . En 2015 elle disposait de 200 350 personnes dont 180 000 militaires et 20 350 civils - contre 313 400 personnes en 2009 ;

Le Ministère des Armées prévoit de créer quelques 6000 postes civils et militaires d'ici à 2025 , dont 3000 d'ici à cinq ans ,selon la loi de programmation militaire 2019 . Il compte renforcer les effectifs de la cyberdéfense avec 1500 postes et autant pour le Renseignement

Les jeunes français sont-ils attirés vers la carrière militaire ? Il semblerait que l'armée ait du mal à recruter, la carrière militaire et le prestige de l'uniforme ne feraient plus rêver

Quid de la Marine, qui veut recruter 3500 jeunes cette année ? Pour les attirer le commandant du service de recrutement déclare " la Marine propose des métiers exigeants qui attirent la jeunesse. Elle offre un véritable escalier social à ceux qui s'engagent ". La notion de servir la France devient : engagez vous pour apprendre un métier!

Mais d'ailleurs la notion d'armée de métier existe-t- elle toujours ? Toujours dans la Marine l'école des mousses propose des contrats de dix mois puis la possibilité d'intégrer une filière matelot de la flotte. Les matelots peuvent faire un début de carrière comme opérateur ,avec un contrat de quatre ans .Les officiers marinières se voient proposer des contrats de six ou dix ans Les carrières militaires semblent de plus en plus courtes et centrées sur la formation des jeunes .

Le rôle premier de l'armée est-il de remplacer l'ANPE et les centres de formations? Le futur Service National aura-t-il pour vocation de former-rapidement -des soldats ou de former des citoyens, avec des activités sociales ? Dans le second cas il ne s'agira pas d'un service "militaire" puisqu'il ne formera pas des conscrits au combat, et dès lors en confier l'organisation aux armées ne pourra qu'affaiblir ces dernières.

A en croire Pierre Sergent, expert militaire – et médiatique- lors d'une émission télévision:la formation professionnelle coûte annuellement 34 milliards d'euros tandis que le service national coûterait annuellement 34 milliards ....

A méditer...

Enfin, des voix pacifistes s'élèvent régulièrement en France pour demander la fin des courses aux armements et des livraisons d'armes à des pays frères ou voyous, ou les deux. Mais il faut rappeler qu'en 2013 la France était le troisième pays exportateur d'armes au monde avec 9% du marché mondial. Les commandes avaient progressé de 30% en 2013, pour un montant de 6,4 milliards d'euros selon un rapport de la Direction générale de l'armement

Dernier chiffre : l'industrie d'armement génère 185 000 emplois dans notre pays ! Peut-on s'en priver ?

Il est certain que l'abrogation du service militaire a cassé les liens qui unissaient les Français avec leur armée. Car, outre ses vertus militaires, il avait pour conséquence de créer une forme de cohésion citoyenne et de mixité sociale.

Le fait que de moins en moins la population française voit autour d'elle des hommes en uniforme 'mis à part à Paris suite aux attentats, fait qu'elle semble oublier ses soldats , beaucoup plus présents sur les théâtres militaires étrangers qu'auparavant .

## ***LA MISE EN ŒUVRE DE L'INFLUENCE : LA FRANCOPHONIE***

### **MANIFESTE POUR LA FRANCOPLYPHONIE**

La francophonie, c'est la partie du monde qui parle français et n'intéresse pas les Français. Léopold Senghor, qui fut à l'origine de l'Organisation Internationale de la Francophonie le constatait déjà en 1962 lorsqu'il parlait du "français, Soleil qui brille hors de l'hexagone" ! (SENGHOR « Le français, langue de culture ». In : *Esprit*, novembre 1962, repris dans, *Liberté*, tome I, Paris, Le Seuil, 1964, p. 358-363).

### **ET POURTANT !**

La **francophonie**, mot inventé en 1880 par Onésime Reclus (in *France, Algérie, Colonies*, Hachette, 1880), frère du grand géographe Elisée Reclus, tous deux anarchistes, est défendue par la France comme sa capacité à promouvoir la langue et la culture françaises dans tous les pays du monde, au premier rang desquels nos anciennes colonies. Un de ses plus ardents défenseurs a été le président du Sénégal, le poète Léopold Senghor (1906-2001), à l'origine de la création de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui siège à Paris pour concurrencer l'expansion planétaire de l'anglais, langue désormais prépondérante dans le monde.

Linguistiquement, la France a en effet une situation très différente des autres nations européennes. Tandis que le français est unifié depuis longtemps, les autres pays européens ont des situations très diverses que nous répartirons en deux grandes catégories :

1° les pays qui ont plusieurs langues nationales : Belgique (3 langues : wallon, flamand et allemand dans les cantons d'Eupen et Malmédy), Suisse (4 langues : français, italien, alémanique et romanche), Espagne (castillan, galicien, catalan) sans compter les pays baltes, les pays d'Europe centrale etc.

2° les pays où "la question de la langue" se pose avec acuité et constitue un enjeu politique : cas de la Grèce (deux langues grecques en concurrence avec bataille sur la suppression des accents écrits décidée par le Pasok socialiste) ou encore de l'Italie ( Umberto Eco faisait ses cours en vénitien et non en "italien", c'est-à-dire en toscan, langue qui a été imposée par Dante comme langue italienne). Plusieurs autres pays européens connaissent les mêmes débats

Au contraire la France a dès le 16<sup>ème</sup> siècle eut le sentiment que son unité et son unification politique passait par la promotion d'une langue écrite et parlée unique. Cette politique fut longtemps marquée par la volonté de s'opposer au latin, afin de réduire le pouvoir de l'Église tout en augmentant celui de la monarchie, puis de l'État. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les notaires royaux écrivaient en français, et c'est entre le XIV<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup> siècle que le français s'est lentement imposé comme langue administrative dans les chartes royales, au détriment du latin.

Cet essor se concrétise avec la promulgation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) par François I<sup>er</sup> qui fait du français la langue officielle du droit et de l'administration.

Un appui très fort est donné par les écrivains, au premier rang desquels les poètes de la Pléiade, Ronsard et Du Bellay, ce dernier publiant en 1549 *Défense et Illustration de la Langue française*.

Plus tard, tandis que la monarchie et l'unité du pays s'affirme avec Louis XIII, naît l'Académie française. Elle est fondée officiellement en 1635 par le cardinal de Richelieu. Sa tâche est de donner des règles à la langue française, de la rendre claire, pure et raisonnable afin de la rendre compréhensible par tous. Sa mission: publier un dictionnaire répertoriant les mots de la langue française (première édition en 1694), mission qui est toujours la sienne aujourd'hui.

Mais le latin reste langue de l'enseignement jusqu'à la Révolution (les thèses se soutiennent en latin jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle) et langue du culte : la messe est dite en latin jusqu'en 1960 !

En fait bien que le français soit devenu la langue du roi et que, pour servir le roi et comprendre les décisions de justice, il soit nécessaire de connaître le français, cela ne signifie pas que tous les citoyens aient maîtrisé le français. C'est surtout au niveau de la langue écrite que la politique linguistique du pouvoir royal a eu un effet considérable d'expansion et d'uniformisation. Au niveau de l'oral, les parlers régionaux n'ont pas disparu. D'ailleurs, aucune politique n'a été mise en place dans ce but. La politique de la langue française au Moyen-Âge visait l'élimination du latin et un rapprochement entre pouvoir et peuple mais pas la disparition des patois ni des langues régionales.

C'est la Révolution française qui a constitué le véritable tournant, avec sa volonté d'éradiquer les langues régionales au profit de la seule langue française, gage d'unité politique de la Nation. En ce sens l'abbé Grégoire (1750-1831) qui, le 4 juin 1794, présente à la Convention son célèbre et virulent *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et la nécessité d'universaliser la langue française*, dans lequel il écrit :

« On peut uniformiser le langage d'une grande nation. Cette entreprise qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale et qui doit être jaloux de consacrer au plus tôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté. »

La loi votée, à la suite du *Rapport* de l'abbé Grégoire, le 2 thermidor an II (20 juillet 1794) précise que « nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française ». Les patois n'ont plus droit de cité.

Le décret du 2 Thermidor (20 juillet 1794) reste le plus emblématique de la *Terreur linguistique* :

« Article 1. À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française ».

L'école de la 3<sup>e</sup> République condamne l'emploi des langues régionales. Dans les années 1880, Jules Ferry met en place une série de mesures pour affaiblir les langues régionales de France

L'instruction primaire obligatoire et laïque pour tous permet de démocratiser ou d'imposer le français sur tout le territoire.

En 1902, le gouvernement d'Émile Combes, le futur auteur de la loi sur la laïcité en 1905, lutte par décret contre « *l'usage abusif du breton* ».

## **ET LES LANGUES REGIONALES ?**

Depuis les années 1950, plusieurs mesures ont été prises en faveur des langues régionales : la loi Deixonne en 1951 a permis l'enseignement de quatre langues régionales, le breton, le catalan, l'occitan, et le basque dans les écoles secondaires. Cependant l'UNESCO constate que leur avenir reste menacé.

Depuis les années 1970, se sont développées dans plusieurs régions des écoles associatives enseignant en langue régionale dont en Bretagne les *écoles Diwan* et les *Ikastolak* au Pays basque.

De nos jours l'État français a adopté plusieurs mesures pour protéger le patrimoine linguistique du français :

la modification de l'article 2 de la *Constitution de la Cinquième République française*, par la loi constitutionnelle de 1992, qui précise que « La langue de la République est le français »,

la loi Toubon de 1994 dont le décret d'application met en place un dispositif public d'enrichissement de la langue française, et rend obligatoire les termes en français publiés au *Journal officiel de la République française*, dans les services et établissements publics de l'État. Par exemple il faut employer *courriel* au lieu de *mail*, *baladeur* au lieu de *walkman etc.*

Certes en 2008, une modification de la Constitution a créé l'article suivant :

« Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. »

On est donc passé de l'unification politique de la France, souvent par contrainte de l'usage de la langue française au détriment des langues régionales, à la conscience d'avoir en commun une langue et une culture francophones.

C'est une communauté d'intérêt. On y retrouve l'idée que le français serait le point commun d'une multitude de peuples différents, les fédérant dans un idéal culturel et linguistique.

Car n'oublions qu'un autre chantre de la francophonie, Aimé Césaire, au contraire de Senghor, s'interroge: « Quel français va-t-on parler ? [...] Il existe des francophonies. [...] C'est ce qui fait la richesse d'une civilisation, non ? »

C'est l'amorce d'une **FRANCOPOLYPHONIE** qui tient compte « DES » langues françaises, basque, breton, corse, alsacien, occitan, patois et, bien sûr, ... des créoles ! Césaire le rebelle qui écrivait en français et qui se refusait à écrire en créole a été toute sa vie, à l'exception des dernières années de la vie de Senghor, sans doute pour complaire à son "plus que frère", rebelle à l'idée même de francophonie. Mais il n'était pas pour autant plus enclin à privilégier la langue créole.

## **ET LES LANGUES ETRANGERES ?**

Si l'on veut défendre la francophonie partout dans le monde il faut aussi s'intéresser à la langue de l'autre, aux langues parlées dans le monde et revoir notre didactique et pédagogie d'enseignement des langues au collège et au lycée car d'évidence nous ne sommes pas bons. Certes Erasmus a eu des effets bénéfiques en ce domaine mais cela reste insuffisant.

Rappelons-nous le mot de celui que Sartre avait baptisé l'Orphée noir, Léopold Senghor, le *président-poète* (il tenait à cet ordre des mots !) : « *Comment vivre si ce n'est dans l'Autre, au fil de l'Autre ?* » Et aller vers l'Autre, c'est apprendre sa langue tout autant que lui faire connaître et aimer le français.

## **Mais le combat culturel pour la francophonie est aujourd'hui insuffisant**

Le postulat de départ est simple : dans la mondialisation, les Francophones seront plus forts ensemble, plus forts ensemble économiquement. États et gouvernements, blocs régionaux et organisations communautaires, acteurs institutionnels et financiers, collectivités locales et entreprises, doivent unir leurs efforts pour définir le périmètre d'une "Aire économique francophone" (AEF). L'enjeu serait de mettre en réseau les différents opérateurs économiques ayant la langue française en partage et de leur fournir un cadre conceptuel pour faciliter leurs échanges.

Le liant de ce grand dessein francophone de prospérité commune est naturellement la langue française, langue de culture et de diplomatie, mais aussi langue entrepreneuriale d'avenir, parlée par 60% par des jeunes de moins de trente ans, apprise par 100 millions d'élèves chaque jour et troisième langue la plus utilisée sur Internet. Partager une langue est un

facilitateur transactionnel puissant. La langue française, magnifique monnaie-d'échange humains, pourrait devenir l'axe fluide et lumineux d'une interdépendance économique solidaire entre ses centaines de millions de locuteurs.

Ce serait là une aubaine économique pour la France

Cette démarche constructive pourrait faire de la Francophonie une terre de croissance où les Francophones africains, européens, asiatiques, américains et océaniens œuvreraient à un développement mutuel bien compris pour améliorer la compétitivité des régions économiques francophones avancées et lutter contre la pauvreté des régions francophones moins avancées.

### **Il s'agit de donner un nouveau souffle à la Francophonie**

Aujourd'hui en effet la francophonie n'a d'avenir que si elle dépasse la seule aire culturelle pour conquérir le champ de l'économie mais aussi celui de la science en commençant par les sciences du vivant et la médecine francophone et ses publications- la presse médicale notamment-qui, dans le monde, a une place tout aussi importante que la médecine de tradition anglophone. On sait que pour les autres domaines scientifiques, qu'il s'agisse de la physique, de la chimie, de l'astronomie ou des mathématiques, quel que soit le talent voire le génie des savants de toute nationalité, conférences et publications se font en anglais-ou plutôt en américain- pour être validées par la communauté scientifique. Les deux champs sur lesquels il faut que la francophonie prenne pied dans un premier temps sont l'économie et le domaine médical. Les ambassades de France et les Alliances françaises, à côté des lycées français dans le monde et d'associations comme l'ADELF (Association des écrivains de langue française) peuvent y contribuer en synergie avec l'indispensable Organisation Internationale de la Francophonie, OIF, créée par la volonté de Senghor, Bourguiba, Norodom Sihanouk et le nigérian Hamani Diori. Alors, par parodier le marquis de Sade dans sa célèbre admonestation: « Français, encore un effort ! » (*Idées sur les romans*, 1800).

Le Ghana donne l'exemple en favorisant le bilinguisme et en rendant obligatoire le français dès la rentrée prochaine en primaire.

***Francopolyphonie des langues françaises, francopolyphonie d'un français multiple, culturel mais aussi économique et scientifique***

### **D'où une série de propositions que nous formulons :**

1°Se réapproprié ou plutôt s'approprié la francophonie comme outil de pilotage stratégique de l'Etat

2°Faire de la francophonie un choix de gouvernance nationale et ancrer la langue dans la modernité du temps et de ces supports de diffusion

3° Utiliser le réseau des ambassades comme pilote de développement de la francophonie selon des axes et des orientations précises, faire de la francophonie une mission de la diplomatie internationale

4° Créer un service spécifique attaché à une organisation étatique (ministère, académie française ?) permettant de relier et générer un lien de transversalité entre tous les organismes nationaux de langue française (secrétariat à la politique linguistique au Canada, service de la langue française en Belgique, délégation à la langue française en Suisse, etc...) et toutes les bases de données associées (Belterme, franceterme, termium plus, wikilf, Termdat, etc...). Ceci pourrait être confié ou développé par la DGLFLF (délégation générale à la langue française et aux langues de France)

5° Pour l'économie, associer la langue ne sera pas chose simple hormis de s'appuyer sur des niches tels que médecine francophone, paramédical, etc..., l'anglais étant identifié comme *langue des affaires*

6° Pour l'enseignement du français et l'usage du français dans les différents pays, favoriser les initiatives d'actions afin d'utiliser le français et consolider son usage (sans dogmatisme universitaire : *la langue française n'est point fixée et ne se fixera point* comme l'affirmait Victor Hugo<sup>2</sup>), ne pas réserver le français aux élites et s'adapter aux pays cibles

7° Maintenir le français dans l'éducation des enfants et ne pas omettre les pays où le français est historiquement présent comme la Suisse, la Belgique, les différents pays européens afin d'éviter l'érosion de la francophonie (pour exemple : baisse de 5 points en Belgique entre 2010 et 2014). L'enseignement fait partie des éléments clés du numérique en développant le e-learning sous toutes ses formes de supports (TV, réseaux sociaux, etc...) afin de toucher toutes les tranches d'âges

8° Pour que la francophonie existe, il faut qu'elle soit visible et dispose d'une voix. Un *siège permanent* avec comme bras armé, une **Alliance de la francophonie** (par pays), et une **Banque francophone** (type BERD avec des taux préférentiels sous conditions) sont indispensables pour consolider l'OIF.

## ANNEXES

---

<sup>2</sup> Victor Hugo, préface de Cromwell (1827)

## CHIFFRES

Rappelons quelques chiffres<sup>3</sup> : cinquième langue parlée au monde derrière le mandarin, l'anglais, l'espagnol, l'hindi et l'arabe, avec 274 millions de francophones. Ce chiffre représente 4% de la population mondiale et est en constante progression (de 7% entre 2010 et 2014). Le français est ainsi :

La 3<sup>ème</sup> langue des affaires

La 4<sup>ème</sup> langue d'internet

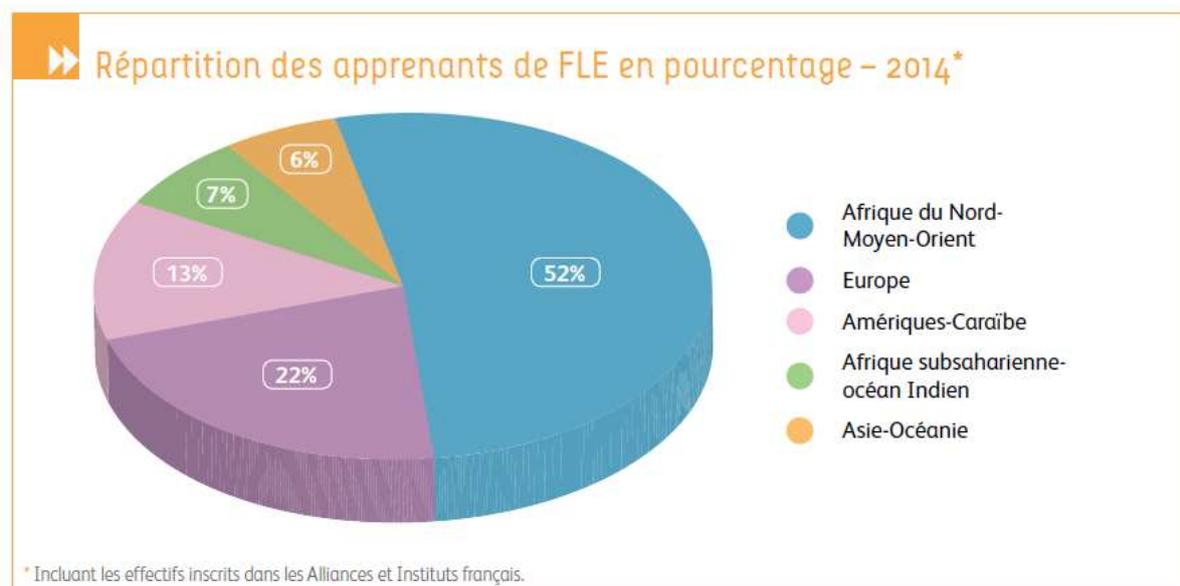
La 2<sup>ème</sup> langue la plus apprise dans le monde, des organisations internationales et des informations internationales (TV5 Monde est diffusé 200 pays)

Ces chiffres forts élogieux, ne doivent pas pour autant cacher une spatialisation très hétérogène :

Hors du périmètre européen, le français est prioritairement parlé en Afrique (85% des francophones). Il bénéficie ainsi de la croissance démographique de l'Afrique subsaharienne (cf. carte en annexe). On constate aussi une grande disparité selon les pays, mais surtout selon les continents (Canada : 39%, Madagascar : 20%, Laos : 3%, etc...). C'est avec l'anglais la langue la plus spatialement diffusée. On diffère néanmoins de cette dernière sur le plan de l'enseignement et plus particulièrement au regard des effectifs apprenants comme des effectifs enseignants.

L'Espagnol est aussi largement représenté et se situe, selon le baromètre Calvet des langues du monde<sup>4</sup>, devant le français (cet indice prend en compte, au-delà du nombre de locuteurs, le taux de pénétration d'une langue, l'IDH).

Le français en tant que langue étrangère a le privilège d'être enseigné, à l'instar de l'anglais, sur tous les continents :



<sup>3</sup> Rapport de l'organisation internationale de la francophonie – 2014 – La langue française dans le monde – Edition Nathan

<sup>4</sup> [www.wilkif.culture.fr/barometre2012](http://www.wilkif.culture.fr/barometre2012)

ce qui lui permet de constituer une assise pour les 161 pays sur lequel s'appuie le ministère des affaires étrangères pour maintenir et développer son réseau international (touristique, médical, scientifique et autres), au-delà de celui constitué par les alliances françaises.

En Chine, le français est en 2<sup>ème</sup> vague des langues étrangères derrière l'anglais et le russe. Néanmoins, le développement des échanges commerciaux avec l'Afrique conforte le besoin d'échanges autour de la langue française (passant de 2% en 1990 à plus de 16% en 2011). Il en est de même selon les centres d'intérêts techniques chinois (aéronautique, nucléaire, espace).

Notons, à ce titre, que le développement économique prôné par l'OIF se concentre principalement sur l'Afrique et le développement durable. Ceci pose plusieurs questions sur la viabilité de la structure imaginée et son périmètre (à noter que l'Afrique du Sud, pays anglophone a développé des recherches sur l'énergie solaire). Bien que le champ des possibles semble ténu, il convient de réfléchir à de nouvelles orientations capables de ne pas se mettre en compétition linguistique. Pour information, je cite le rapport de l'OIF : *la capacité d'influence francophone sur les questions économiques directement proportionnelle à ce que pèsent les pays qui la composent : 14 % de la population mondiale, 14 % du revenu brut mondial, 20 % des échanges commerciaux...*<sup>5</sup>

Le vecteur francophone passe par tous les supports à disposition. Nous sommes ainsi passés d'actions locales (forums, expositions, théâtre) à un développement culturel global via les médias publics ou privés, internet et les réseaux sociaux. Ce dernier élément n'est pas à négliger car il repositionne la culture comme acteur « tactique » dans l'échiquier global (le français se situe dans les 8 langues les plus utilisées sur internet). Il existe ainsi des chaînes audiovisuelles sur tous les continents (la Chine dispose de CCTV-français, Canal+ est diffusé en Thaïlande et en Afrique, etc...). Toutefois, l'accès à internet est variable selon les continents limitant de facto, diffusion et développement.

A noter en parallèle, que la diffusion du français ne sera possible que si ces propres acteurs progressent en apprentissage linguistique. Parler plusieurs langues à l'heure de la mondialisation raisonnée est juste un impératif si l'on veut, dans un deuxième temps, développer le rayonnement du français de par le monde.

Au sein des organismes internationaux tels qu'à l'ONU, l'usage de l'anglais prédomine, tel que le confirme le rapport 2014 de suivi du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales<sup>6</sup>. Sans volonté politique des États, le multilinguisme sur la scène internationale ne saurait progresser.

---

<sup>5</sup> L'impact économique de la langue française et de la Francophonie – Etre francophone, une valeur sûre ! [http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Impact\\_economique\\_de\\_la\\_langue\\_francaise\\_et\\_de\\_la\\_Francophonie.pdf](http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Impact_economique_de_la_langue_francaise_et_de_la_Francophonie.pdf)

<sup>6</sup> [https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Guide\\_pratique\\_du\\_VADEMECUM.pdf](https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Guide_pratique_du_VADEMECUM.pdf)

Boutros Boutros-Ghali se plaisait à dire que *la francophonie est née d'un désir ressenti hors de France*. Le temps est venu pour que la France soit au-devant de la scène francophone, en fasse un élément clé de son rayonnement international et de sa puissance d'influence. Le français doit redevenir une langue d'avenir, de création et d'innovation.

